

La Commission des Affaires Sociales

La Commission des Affaires Sociales est composée de deux adjoints et sept conseillers municipaux. Elle a pour rôle de faire remonter les besoins du territoire en matière d'action sociale, elle élabore et conduit la politique d'action sociale communale et supervise l'activité du Centre Communal d'Action Sociale.

La commission assure des missions d'aide sociale facultative, en complément du Centre communal d'action sociale, qui traite notamment de l'aide sociale légale : RSA, APA, CMU...

Les conseillers municipaux et les élus mènent également ensemble des actions comme l'aide aux aidants, l'action intergénérationnelle...

Les activités de la commission affaires sociales-solidarité sont directement orientées vers les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants et les familles (logement social, repas des aînés...).

A ce titre, la commission anime une action générale de prévention et de développement social sur la commune, avec des partenaires publics (CAF, CDAS...) ou privés (associations à vocation sociale).

Elle se réunit au minimum trois fois par an.

Composition de la commission

- > Henri SAINT JEAN (président de la commission, adjoint au maire, vice-président du C.C.A.S.)
- > Eliane NOBLIA
- > Marie-Carmen GONZALEZ
- > Vincent GOYTINO
- > Argitxu HIRIART-URRUTY
- > Argitxu HIRIGOYEN
- > Maryannick HIRIGOYEN
- > Véronique LARRONDE
- > Anne-Marie PONTACQ